

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 28– 30 avril 2003

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>. Bientôt un site européen avec une page France

-
- 1 – Interruption de grossesse et amendement Loi sécurité routière -
 - 2 - Conférence de la famille – Déclaration commune
 - 3 - Sérénade– sa lettre de remerciements
 - 4 – Touria de retour en France – Explications et lettre de remerciements
 - 5 – Action pour Alev
 - 6 – Arrestation de Panthères Roses – communiqué des Panthères roses et d'Act up
 - 7 – Conférences sur “ Les droits sociaux : un levier pour l'égalité. Propositions pour la Constitution européenne ”

1 - Interruption de grossesse et amendement Loi sécurité routière – Communiqué de presse de la CADAC

L'amendement adopté par les députés de droite, malgré l'opposition des Socialistes, dans la nuit du 19 au 20 mars 2003, dans le cadre du projet de loi renforçant la lutte contre la violence routière, crée un délit d'interruption de grossesse, par imprudence, sans le consentement de l'intéressée, en affichant de protéger la femme enceinte. Ce texte apparaît redondant puisque existe déjà au Code pénal un article 223.10 qui prévoit que “ l'interruption de la grossesse sans le consentement de l'intéressée est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 15 000 eus d'amende. ”

Ne s'agit-il pas alors, par le biais du projet de loi contre la violence routière, de sanctionner “ la mort d'un fœtus ” en lui donnant insidieusement le statut juridique de “ personne ” ?

Donner à l'embryon ou au fœtus le statut juridique de “ personne ” est un acte juridique et politique qui, demain, remettra en question le droit à l'avortement. Alors que les différentes instances de la société civile ont toujours eu la sagesse de refuser ce piège, les députés anti-avortement cherchent par tous les moyens à faire reconnaître l'embryon comme “ personne ”, ce qui lui confèrera des droits juridiques venant s'opposer à l'IVG. Si l'embryon devient une personne, l'avortement sera interdit.

Par le biais très détourné d'un projet de loi renforçant la lutte contre la violence routière, la CADAC voit donc s'afficher la mort programmée du droit à l'avortement. Nous sommes déterminées à lutter contre toute tentative de remise en question de ce droit fondamental pour toutes les femmes.

Paris, le 2 avril 2003

CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception)

21 ter rue Voltaire

75011 Paris

Tél : 01 43 56 36 48

email : colcadac@club-internet.fr

2 - Conférence de la Famille 2003

Déclaration commune : CGT, UFAL (Union des Familles Laïques), Collectif National des Droits des Femmes, Association Les P'tits Avions - Femmes Solidaires

L'accueil public des jeunes enfants doit devenir une priorité nationale

Les groupes de travail mis en place par le gouvernement dans le cadre de la préparation de la Conférence de la Famille, qui se tiendra le 29 avril prochain, ont remis leur rapport et leurs propositions au Ministre délégué à la Famille.

“ Un constat sans ambiguïté ” a pu être fait quant à l’anarchie qui règne en termes de qualifications, de formation et de rémunération des personnels qui accueillent les enfants, en termes d’indemnisation des frais engagés par les parents, enfin en termes de diversité de services, certains ayant été largement favorisés par rapport à d’autres : l’accueil par une assistante maternelle dite indépendante, étant au hit parade, celui en crèche collective étant largement minoritaire.

Autre constat : dans la plupart des cas, le libre choix des parents est totalement formaté par la pénurie globale des modes d’accueil qualifiés, organisés et sécurisés, et par le montant et la nature globale des prestations familiales et fiscales décidées par les Pouvoirs Publics. En effet, certaines d’entre elles favorisent sans conteste le retour d’un des parents au foyer : les femmes, pour 99 %, et particulièrement celles qui ont des rémunérations faibles, des conditions de travail pénibles et précaires.

Il ne semble pas, au vu des propositions qui se dégagent des rapports, que la situation soit inversée, mais au contraire que les déséquilibres actuels soient renforcés.

Le postulat de départ est : “ peu ou pas de dépenses supplémentaires ”.

Ce qui apparaît clairement, c’est la volonté de développer encore plus l’accueil par des assistantes maternelles et des employées de maison (ces dernières n’étant pas agréées par les services de protection maternelle et infantile) dont les parents seraient les employeurs avec toutes les obligations qui s’attachent à cette fonction.

L’allocation parentale d’éducation serait maintenue dans son montant actuel pour deux enfants, étendue en partie au 1er enfant, et substantiellement renforcée si les parents travaillent à temps partiel.

L’incitation au travail à temps partiel est également au cœur des propositions préconisées par les entreprises dans le groupe “ familles et entreprises ” ainsi que la gestion des horaires en îlots, c’est-à-dire les arrangements entre salariés au sein d’un même service ou d’une même entreprise.

Enfin, l’ouverture de l’accueil des jeunes enfants au secteur privé est à l’ordre du jour. Au mépris de la déontologie de l’action sociale des CAF qui ne soutient que les acteurs, les structures et les services à but non lucratif, les caisses d’allocations familiales seraient tenues d’accorder des financements à des entreprises privées alors que l’on en manque si cruellement pour le service public !

Ajoutons que ces entreprises bénéficieraient en plus d’un crédit d’impôt équivalent à la moitié de leurs dépenses engagées pour développer le temps partiel effectué à 85 % par les femmes, pour solliciter une assurance pour garde d’enfant malade, pour participation financière à la réservation de places en crèches.

L’accueil public des jeunes enfants doit devenir une priorité nationale

Cet accueil doit garantir :

- un accueil professionnel de qualité au service des enfants ;
- un véritable choix du mode de garde sur tout le territoire national ;
- une effective égalité des pères et des mères face aux responsabilités familiales, favorable à l’égalité professionnelle

Atteindre ces objectifs incontournables implique :

- la création en nombre suffisant de places en crèches collectives, familiales et parentales ;
- la création de maisons de la petite enfance répondant aux besoins diversifiés des familles.

1 - A l’égard des professionnels-les :

- une revalorisation des conventions, des statuts et des rémunérations pour tous les métiers de la petite enfance ;
- une formation de qualité pour tous ces métiers que soit le type d’accueil

2 - A l’égard des parents :

- l’allongement du congé de maternité ;

- l'allongement du congé de paternité,
- l'indemnisation du congé parental, à hauteur de 80 % du salaire antérieur jusqu'au premier anniversaire de l'enfant, partagé entre les parents,
- la mise à disposition d'équipements et de services d'accueil diversifiés, adaptés aux contraintes professionnelles et sociales des parents,
- l'abaissement de la participation financière des parents pour aller rapidement vers la gratuité, comme l'école maternelle ;
- quels que soient les modes d'accueil, les parents doivent être des usagers et en aucun cas les employeurs des professionnels-les ;
- l'accès à l'école maternelle dès l'âge de deux ans avec aménagements nécessaires.

3 - A l'égard des entreprises :

- une participation des entreprises au financement des modes d'accueil sur le modèle du financement du logement social ;
- un droit à congés pour enfant malade ouvert au père et à la mère,

Toutes ces mesures doivent faire l'objet de financements pluriels avec la contribution

- du budget de l'État ;
- des entreprises ;
- des régions ;
- des départements ;
- des municipalités ;
- des Caisses d'Allocations Familiales.

En ce qui concerne la participation actuelle de la Sécurité Sociale au fonctionnement des équipements d'accueil des jeunes enfants, au travers des financements assurés par les CAF, ces dernières doivent intervenir sur la totalité du prix de revient des structures et non sur une fraction de celui-ci, comme c'est le cas actuellement.

Montreuil, le 18 avril 2003

3 – Serenade de retour en France – Sa lettre de remerciements

Vous avez été nombreuses et nombreux à soutenir les pétitions en faveur de Sérénade Chafik qui a été pendant un mois en grève de la faim. Nous vous transmettons ici sa lettre de remerciements : elle a effectivement eu le soutien du gouvernement français, mais son combat est loin d'être achevé...

Mes chères-amis

Comme vous le savez, j'ai cessé ma grève de la faim le vendredi 21 mars 2003, après avoir reçu, pour la première fois depuis quatre ans, des assurances écrites des plus hautes autorités de l'Etat.

Durant ces 29 jours de lutte, j'ai éprouvé successivement divers sentiments contradictoires ; colère, amertume, lassitude. Mais, grâce à vous et aux centaines de personnes qui m'ont témoigné de leur soutien, l'espoir reprenait toujours le dessus.

Aucun mot, aucune parole ne saura vous témoigner de ma gratitude. Soyez pourtant assuré-es qu'elle existe.

Les deux courriers que j'ai reçu le vendredi 21 mars 2003, l'un émanant du cabinet de Monsieur le Président de la République et le second du Ministère de la Justice, reconnaissent la légitimité de mon combat. Ils m'assuraient que mes droits, qui ont été ignorés depuis le départ de Laïla, seraient désormais pris en compte et garantissaient à ce que le 7 avril 2003, date du procès en appel, il n'y aurait pas de report comme ce fut si souvent le cas lors des précédentes audiences égyptiennes.

Ils m'accordaient également un accompagnement diplomatique lors de mon déplacement au Caire à cette occasion. Enfin, ils s'engageaient à faire appliquer l'exequatur tel que le prévoit la convention franco-égyptienne de 1982.

Mais ces assurances n'étaient qu'une étape et ne garantissent nullement l'application du jugement français du 12 mars 1999 qui m'accorde un droit d'hébergement de Laïla de trois mois et demi en France chaque année.

D'ores et déjà, on peut douter de la fiabilité des engagements écrits de l'Etat français. En effet, malgré les engagements du Ministère des Affaires Etrangères, il ne m'a pas été possible de rencontrer le moindre

responsable de l'Ambassade de France le 5 avril, lors de mon déplacement au Caire, à l'occasion de l'audience en appel devant statuer sur l'application de l'exequatur.

De plus, le même Ministère, dans une lettre en date du 10 avril 2003 a déclaré que s'agissant des risques d'excision, il n'existait dans le dossier aucun élément permettant de déclarer que Laïla était en danger. Cette affirmation s'appuie de façon tout à fait partielle sur des décisions de justice datant de 1998, émises suite à l'intervention de Monsieur Moubarak par deux fois au cours des procédures judiciaires. Ce qui est incompréhensible, c'est l'omission faite par le Ministère des Affaires Etrangères d'autres décisions de justice comme par exemple celle du 17 avril 1999 me relaxant de l'accusation de non-présentation d'enfant se basant alors sur l'état de nécessité dans lequel je me trouvais pour protéger Laïla.

Plus récemment, le 14 mai 2002, le TGI de Nantes a condamné Monsieur KHALIL, le père de Laïla, à deux ans de prison ferme pour non-présentation d'enfant tout en reconnaissant sa responsabilité dans le déni de justice que j'ai subi.

Enfin, dans ce même courrier, on annonce que ce père "généreux" a bien voulu que j'entrevoie ma fille, laissant supposer que c'est la raison pour laquelle j'ai interrompu ma grève de la faim, affirmation qui place le père dans le rôle du Saint-Sauveur. Or il est de notoriété publique que j'ai décidé de mettre terme à ma grève de la faim suite aux engagements écrits de la Présidence de la République et du Garde des Sceaux.

Je tiens à préciser que si j'ai réussi à voir ma fille, c'est grâce à l'intervention du bureau de l'entraide judiciaire du Ministère de la justice égyptien et que l'entrevue s'est déroulée en présence du père, de la grand-mère et du grand-père paternels. Deux heures en trois ans n'est pas une grande avancée ! Et le manque d'intimité s'est fait sentir à tel point que Laïla n'a pu s'empêcher de parler de prison !

La meilleure garantie que j'ai eu ces dernières années, c'est votre soutien, présent et futur. Le combat n'est pas terminé et le Comité de soutien poursuit ses actions. Dans ce cadre, il organise notamment une réunion publique sur l'excision et le Code de la Famille le

Mercredi 21 mai 2003 à 20 heures 30

A l'ancienne Manufacture des Tabacs de Nantes, Boulevard Stalingrad

Vous remerciant encore de votre confiance et de votre soutien, en mon nom et en celui de Laïla, ma fille,
Sérénade CHAFIK

4 – Touria de retour en France – Explications et lettre de remerciements

Limoges, le 20 avril 2003

Après 6 mois d'assignation en résidence à Dubai, aux Emirats Arabes Unis, Touria Tiouli est rentrée en France ce Week-End. Victime d'un viol le 14 octobre, sa plainte s'est retournée contre elle et elle s'est retrouvée accusée de relation sexuelle hors mariage. Après deux procès qui ont prononcé des contradictoires et plusieurs fausses annonces de relaxe, la justice et les autorités des Emirats ont enfin accepté de lui rendre son passeport et de l'autoriser à rentrer à Brive, rejoindre son fils et sa mère. La procédure judiciaire continue cependant, sans sa présence, avec une audience le 28 avril, mais l'essentiel est qu'elle soit maintenant en sécurité dans sa famille.

L'association de soutien, qui aide Touria depuis le mois d'octobre se réjouit de ce retour qui marque la fin d'une énorme injustice à l'encontre de notre compatriote. La mobilisation populaire, avec 1300 signataires de la pétition, la couverture médiatique très importante et les démarches des représentants diplomatiques de la France ont permis d'obtenir ce résultat inespéré, il y a encore une semaine. L'association remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cet élan de solidarité exceptionnel.

Mais tout n'est pas fini pour Touria. Il lui reste à reprendre une vie normale, surmonter l'impact psychologique de cette épreuve et aussi à rembourser sa dette qui s'élèvera à 4000 euros, malgré tous les dons et les subventions du Conseil Régional, de la ville de Brive et de celle de Tulle, sur les 15000 euros de frais liés à ce séjour forcé. L'association continuera donc son action encore quelques mois pour l'accompagner dans ses démarches prochaines et pour l'aider à rembourser son emprunt.

Lettre de Touria : “ Je suis très heureuse d'être de retour à Brive après six mois d'attente et de calvaire loin de ma famille. Je remercie tout d'abord les membres de l'association de soutien qui n'ont jamais baissé les bras

durant ces six mois et qui continuent à me soutenir, ainsi que toutes les personnes qui ont fait un don ou qui ont signé la pétition.

J'adresse également mes remerciements aux élus du Limousin, pour leurs interventions auprès du Ministère des Affaires étrangères et pour leurs aides financières.

Je tiens enfin à exprimer ma reconnaissance aux médias pour m'avoir soutenue, avoir diffusé l'information et les appels à dons de l'association de soutien, et avoir fait le maximum pour que je ne tombe pas dans l'oubli.

Sans vous tous, je ne serai pas à Brive. Merci encore. Touria Tiouli ”

5 – Action pour Alevin

Alev, jeune femme turque mariée à un ressortissant français, victime de violences conjugales, dénoncée par son mari à la préfecture, reconduite à la frontière Soumia, jeune femme marocaine mariée à un résident marocain, mise à la porte par son mari, invitée à quitter le territoire.

Deux femmes parmi beaucoup d'autres, qui subissent une double violence : violences conjugales et domination masculine d'une part, atteinte au droit au séjour en tant qu'étrangères pouvant avoir un titre de séjour en raison de leur mariage, d'autre part.

Ensemble, nous pouvons agir

Autour d'Alev, pour qu'elle puisse revenir en France, une campagne, initiée par le Groupe femmes de Turquie et le Conseil national des femmes de Turquie en France, s'organise (pétition à signer). Les associations de femmes immigrées et de solidarité avec les femmes immigrées, comme le Groupe Femmes de Turquie, la FASTI, Femmes de la terre, le Rajfire (pour ne citer que les associations présentes à la conférence de presse du 20 mars) se proposent de lutter ensemble contre ces violences.

- réalisation d'un guide pratique (brochure ou dépliant) pour les femmes confrontées à ces situations et voulant lutter pour leurs droits

- réalisation d'un " livre blanc " réunissant des exemples dans toute la France de cas de double violences à l'encontre des femmes migrantes ou immigrées

- interpellation des autorités (ministère de l'intérieur, préfectures)

- mobilisation et information des associations de solidarité avec les étrangers et des mouvements de femmes (intervention lors du FSE en novembre)

Joignez vous à cette action

Prochaine réunion lundi 5 mai 2003 à 19h au siège de l'ACORT (association citoyenne des originaires de Turquie en France)

39 Bd Magenta, 75010 métro République

Pour tout contact :

- Groupe femmes de Turquie : acort.femmes@noos.fr ou téléphone 01 42 01 12 60

- RAJFIRE : rajfire@wanadoo.fr ou téléphone le mardi de 16h à 20 h 01 43 43 41 11

6 – Arrestation de Panthères Roses – communiqué des Panthères roses et d'Act up

Lundi 28 avril 2003

Le lycée Rabelais et la Justice assimilent prévention du VIH et "corruption de mineurs"

Vendredi 25 avril 2003, sept Panthères roses ont été arrêtées par la police alors qu'elles menaient une action de prévention à l'entrée du lycée Rabelais, à Paris, dans le 18^{ème} arrondissement. Cette action consistait à distribuer capotes, fémidon et gel, ainsi qu'un tract rappelant les nécessités de se protéger (voir texte ci-dessous). Des actions similaires avaient eu lieu depuis le début de la semaine, devant d'autres établissements, sans aucun problème.

Conduit-es au commissariat de la Goutte d'or, les militant-es se sont vu-es notifier par les forces de l'ordre le motif de leur arrestation, sur ordre du procureur : " Incitation à la débauche " et " corruption de mineurs " .

De son côté, le proviseur du lycée Rabelais déclare avoir porté plainte contre les Panthères roses.

Contacté par Act Up-Paris pour connaître ses motivations, le responsable a simplement affirmé qu'il " avait du travail ", que " personne ne l'obligerait à se faire sucer s'il n'en avait pas envie ", avant de menacer Act Up-Paris de plaintes.

Le procureur de Paris et le lycée Rabelais rendent toute prévention du VIH impossible. Comment alerter sur la réalité de l'épidémie, les modes de transmission et les moyens de prévention sans parler ouvertement des pratiques sexuelles ?

La distribution de matériel de prévention et d'information serait-elle désormais passible de poursuites ?

Nous demandons :

- que le procureur n'engage pas de poursuites sur la base des interpellations,
- que le proviseur du lycée Rabelais retire sa plainte,
- qu'ils admettent tous deux que l'ordre moral qu'ils défendent est incompatible avec les impératifs de prévention.

Contacts : pour les Panthères roses, Eric Marty / 06 11 43 32 03

Pour Act Up-Paris, Jérôme Martin / 06 85 90 08 27

Voici le tract distribué par les Panthères roses :

ABSTENEZ-VOUS DE LIRE 20 ANS, PAS DE BAISER !

Le magazine 20 ans (édition de février, p.122) développe "13 bonnes raisons de ne pas coucher", parmi lesquelles "il est peut-être malade", qui explique qu'en ces temps de Sida et MST : “ Même avec un bon préservatif, un bon gel, et une crème spermicide ultradouce, il faut être suicidaire pour tenter le diable. Bien maligne celle qui peut repérer le fou, l'inconscient et le naïf total, susceptible d'être porteur sans même le savoir. ”

La rédaction de 20 ans ne sait-elle pas mettre de capotes ?

Si vous lisez ces magazines qui vous prennent pour des idiot-es, vous devez être désespéré-es !

Oubliez tout, on recommence :

Sida et autres MST sont une réalité.

Ça ne se lit pas sur le visage.

Ça n'arrive pas qu'aux autres.

Mais ce n'est pas une raison pour paniquer,
ni pour boudier le sexe !

Léchez-vous, sucez-vous, pénétrez-vous, enculez-vous, .

Entre filles, entre garçons, entre filles et garçons.

Avec des séronegs, avec des séropos. Et avec du latex !

A chaque jeu son jouet : capote (avec du gel à base d'eau), fémidon (préservatif féminin), digue dentaire (pour lécher cul et chatte), etc.

Si vous vous posez des questions sur la prévention, les MST ou les sexualités, appelez Sida Info Service (0800 840 800, appel confidentiel et gratuit 24/24) ou la Ligne Azur (0810 20 30 40), jetez votre 20 ans et envoyez-leur* vos plus vives protestations !

* 20 ans, 1 rue du Colonel Pierre Avia 75503 Paris Cedex 15,
01 46 48 48 48, redaction-20ans@excelsior.fr

Avec le soutien d'Act Up-Paris et Aides-Ile de France.

7 – Conférences sur” Les droits sociaux : un levier pour l'égalité. Propositions pour la Constitution européenne ”

Chèr-es Ami-es,

Je vous prie de trouver ci-après les Conclusions d'une Conférence Européenne qui a été organisée à Athènes, dans le cadre de la présidence hellénique, le 2 avril dernier, par la Ligue hellénique pour les droits des femmes, en collaboration avec l'Alliance Internationale des femmes, l'Association des femmes de l'Europe

méridionale (AFEM) et l'Association européenne des femmes juristes (EWLA) sur le thème : "Les droits sociaux : un levier pour l'égalité. Propositions pour la Constitution européenne".

Ces conclusions :

1) reprennent

a) celles de la Conférence Jean Monnet du 4 mars 2003, (à laquelle participait une partie importante des milieux associatifs et universitaires, tournés vers l'Europe), qui figurent en annexe de la Déclaration d'Athènes. Vous noterez qu'elles demandent entre autres, que la paix et l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, figurent à l'article 2 au nombre des valeurs de l'Union,

que soient affirmées à l'article 6 l'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines et la légitimité des actions positives,

que soient assurées dans un article 6 nouveau "la protection de la grossesse, de la maternité et de la paternité, ainsi que l'articulation de la vie familiale et de la vie professionnelle par les hommes et les femmes",

b) la Déclaration pour la Convention européenne adoptée, à Athènes, le 31 mars 2003, par le Réseau de Commissions parlementaires pour l'égalité de chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne,

2) elles y ajoutent 3 points qui nous paraissent essentiels pour prémunir les citoyens-nes européen-nes contre tout danger que le traité constitutionnel permette des régressions par rapport à la situation actuelle, en particulier en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Les propositions auxquelles a abouti la Conférence d'Athènes bénéficient de l'appui de la Commissaire européenne de l'Emploi et des Affaires Sociales Madame Anna DIAMANTOPOULOS, de la Présidente de la Commission des droits de la femme du Parlement européen Madame Anna KARAMANOU ainsi que de nombreux membres de la Convention sur l'Avenir de l'Europe.

Il est particulièrement urgent de soutenir ces conclusions avant la prochaine réunion des Ministres chargée de l'Egalité qui aura le 6 mai prochain à Athènes. C'est pourquoi, si ces conclusions vous agréent, il faudrait que vous veuillez bien le faire savoir au plus tôt, en envoyant à Sophia Spilitopoulos (spil@ath.forthnet.gr), Vice Présidente de l'AFEM, un message de "soutien aux Conclusions de la Conférence d'Athènes organisée le 2 avril par la Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes".

Néanmoins, un appui, même ultérieur, reste le bienvenu.

Le cas échéant, n'oubliez pas de donner le nom complet de votre (ou de vos) association (s), ainsi que le nom de la personne contact et ses coordonnées. D'avance un grand merci.

Micheline GALABERT

Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)